



MICROTEL - MULTIMÉDIA



**Confédération Française des Fédérations et Associations de
Microinformatique, Télématique, Réseaux et Multimédia.**

33 Rue Saint Ausone 16000 ANGOULÊME ☎ 06.82.78.29.85

[Http://www.microtel.fr.eu.org](http://www.microtel.fr.eu.org) microtel.multimedia@wanadoo.fr

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
à Poussay (88) dimanche 23 avril 2006 de 11 h à 12 h 30.**

**L'ensemble des associations de bases étaient présent ou représentées.
Nombre d'adhérents de base 2389, Quorum 1195, Majorité 1195.**

1. RAPPORT MORAL 2005

Après un quart de siècle d'existence, dans un monde où le profit et la violence sont trop souvent les seules références, les clubs Microtel, Amiposte -Télécom et Ademir constituent encore quelques espaces de liberté, de bénévolat et de convivialité. Ils permettent à des publics très divers d'approcher les nouvelles technologies, en proposant de partager des compétences, du savoir et de simples moments d'amitiés entre passionnés.

La Confédération Française MICROTEL - MULTIMEDIA c'est d'abord et surtout, sur le terrain des associations animées par des bénévoles, avec des adhérents motivés. Des Fédérations Régionales et nationales sectorielles en constituent les relais avec une répartition géographique hétérogène.

Vingt sept ans après la première création et pas mal d'évolutions plus tard, les Clubs et Fédérations constituant MICROTEL - MULTIMÉDIA ont gardé leurs capacités de dynamisme et d'adaptation. C'est leur présence sur le terrain qui les caractérise, à travers le goût de la technique, comme le montre la richesse et la variété des activités des Clubs, et sans oublier l'aspect de cohésion sociale et de partage du savoir qu'ils mettent au service de tous ceux qui en ont besoin.

L'année 2005 a été la huitième d'un fonctionnement totalement assuré par des bénévoles, ce fonctionnement peut paraître modeste et discret, mais il résulte de l'investissement personnel de quelques bonnes volontés et ne peut s'amplifier que par l'apport de nouvelles bonnes volontés prêtes à y investir une part plus ou moins grande de leur temps personnel.

Tout ceci se réalise avec un budget très limité, dont la principale ressource est issue d'une fraction minime des cotisations des adhérents des clubs, complétée par le revenu des fonds de réserve.

La Confédération a souscrit un contrat d'assurance pour la Responsabilité Civile de l'ensemble des adhérents, qui couvre la responsabilité des animateurs comme celle de chaque adhérent.

Cette disposition obligatoire pour toute activité associative est obtenue à un coût très modique par adhérent dû à la dimension nationale de la confédération.

Une convention existe avec l'Association Nationale du Chèque Vacances, ce qui permet aux associations d'accepter en paiement les chèques vacances. Une commission ANCV de 1% seulement est prise en charge par la Confédération.

Le Conseil d'Administration de la Confédération s'est réuni deux fois en raison de la dispersion géographique de ses membres sur l'ensemble du territoire français (mais cette situation va évoluer, notamment par l'emploi de nouvelles techniques via Internet) ; pour coordonner le fonctionnement général et pour faciliter les actions des différentes fédérations ou clubs qui expriment des besoins.

La Confédération participe à la diffusion d'informations via Internet. Le Serveur de la Confédération a été actualisé, avec l'aide de Fédérations Régionales et de membres du Bureau de la Confédération, pour ne laisser figurer que les clubs en fonctionnement, ne pas dévaloriser l'image des autres clubs et du serveur lui-même, qui se doit d'être un reflet en " temps réel " des Clubs et Fédérations. Chaque club est invité à en faire de même pour

que cet outil soit conforme à sa destination. Les procès verbaux des Assemblées Générales sont publiés sur le serveur.

La Confédération coordonne l'organisation des Rencontres Nationales. Le Bureau du Conseil d'Administration veille à leur organisation avec le soutien des fédérations régionales et du Club organisateur sur le terrain.

Ces Rencontres Nationales annuelles, support des Assemblées Générales, qui réunissent régulièrement une centaine de personnes pendant un week-end, facilitent les échanges et les partenariats.

Elles permettent de montrer ce qui se fait dans les clubs et d'en discuter au sein d'ateliers. C'est un moment fort dans la vie de la Confédération.

En 2005 elles se sont tenues à Gagny, en Seine Saint-Denis, avec une bonne participation des clubs, dans une ambiance très conviviale, avec de nombreux ateliers, grâce au dévouement de Jacques GODSCHNEIDER animateur du club local et animateur de la Région. et de ses équipes.

L'assemblée générale Microtel - Multimédia et celle de la Fédération Amiposte -Télécom ont eu lieu pendant ces rencontres.

Cet événement annuel se double traditionnellement de la remise des prix du Concours du meilleur club Microtel, qui souligne la qualité des activités des Clubs, à travers l'analyse de différents critères : Technique, Vie associative et sociale, Communication avec l'environnement, Gestion, etc. Un seul prix a été attribué au Club Amiposte -Télécom de Mont Saint Eloi (62).

Cette manière de faire se retrouve dans des occasions similaires avec les fédérations régionales (assemblées générales et manifestations spécifiques, organisées en Aquitaine, Normandie, Charente - Poitou, Ile de France, Lorraine et Midi Pyrénées notamment).

Le challenge inter club a été remporté en 2005 à Gagny par le Club de Poussay qui a organisé le challenge 2006 et nous accueille donc aujourd'hui.

La Confédération favorise la mutualisation et la répartition de moyens entre les clubs et fédérations et elle soutient la création de nouveaux clubs.

Le Conseil d'Administration et plus particulièrement son bureau, ont la volonté de travailler bénévolement à l'essor des associations qui constituent la Confédération et ils poursuivront sans relâche la mission qu'ils ont entreprise, avec le soutien de tous ceux qui œuvrent patiemment dans ce sens et très souvent de manière discrète.

Bien des efforts sont faits mais beaucoup restent encore à faire, cependant la voie tracée semble la bonne et l'implication des Administrateurs issus des fédérations nationales et régionales est un soutien important dans l'action.

Qu'a apporté chacun d'entre nous, adhérent d'une association, à sa Confédération ? Et que pouvons nous encore apporter ? Telles sont toujours les deux questions plus que jamais d'actualité.

Car en réalité la Confédération n'est pas une entité abstraite et idéalement généreuse, mais seulement l'addition de toutes nos bonnes volontés.

Avant de terminer le rapport moral, un hommage particulier doit être rendu à quelques-uns de ces bénévoles qui ont contribué avec efficacité au fonctionnement de la Confédération, des Fédérations et des Clubs, par ordre alphabétique :

Yves CARTERON, pour son travail de Secrétariat.

Alain CHAUVAUD pour sa gestion de la Trésorerie.

Jacques GODSCHNEIDER, pour l'aide à l'organisation des Rencontres Nationales.

Jean SAQUET, pour la gestion du serveur national.

Roger SCHOTT, pour l'aide à l'organisation des Rencontres Nationales.

1ère résolution soumise au vote :

L'Assemblée Générale approuve le Rapport Moral 2005

= Résolution adoptée à l'unanimité.

2. RAPPORT FINANCIER 2005

BILAN Exercice 2005

PASSIF :		
MATERIEL & LOGICIELS		1 130,17 €
DEPRECIATIONS		- 790,54 €
BANQUE EN DEBUT D'EXERCICE		19 500,19 €
COMPTE CHÈQUE	1 222,65 €	
LIVRET	10 226,31 €	
RESERVE STATUTAIRE	8 051,23 €	
EXCEDENT DE L'EXERCICE :		199,53 €
TOTAL :		20 039,35 €
ACTIF :		
Valeur résiduelle des IMMOBILISATIONS		339,63 €
BANQUE EN FIN D'EXERCICE		19 699,72 €
COMPTE CHÈQUE	316,42 €	
LIVRET	11 236,40 €	
RESERVE STATUTAIRE	8 146,90 €	
TOTAL :		20 039,35 €

COMPTE D'EXPLOITATION 2005

DEPENSES		
602 ASSURANCES		1 003,67 €
605 EAU & ASSAINISSEMENT		
606 ELECTRICITE		
607 MATERIEL & LOGICIEL		68,98 €
616 FOURNITURES		
618 POSTE & TELECOMMUNICATIONS		502,24 €
625 TRANSPORTS & DEPLACEMENTS		
628 SUBVENTIONS		1 500,00 €
661 FRAIS FINANCIER		114,75 €
EXCEDENT D'EXPLOITATION :		199,53 €
TOTAL		3 389,17 €
RECETTES		
740 SUBVENTIONS		€
750 COTISATIONS – ADHESIONS		3 057,10 €
760 INTERETS ET PLUS VALUES		332,07 €
TOTAL		3 389,17 €

Le Compte d'exploitation reflète le fonctionnement de la confédération.

Le poste assurance est lié au coût de la couverture de la responsabilité civile de l'ensemble des adhérents des clubs, qu'ils soient usagers ou animateurs ; il est conforme aux prévisions.

Les postes Eau et Assainissement, Electricité ont été pris en charge en 2005 par la Fédération Charente Poitou Microtel. Un complément minime de matériel a été acquis. Le poste fournitures a été inexistant par l'emploi de stocks de fournitures et de partenariat. Les frais postaux et télécommunications sont conformes aux prévisions,

Les subventions versées, qui englobent les prix au concours, ont été supérieures aux prévisions.

Les recettes cotisations et intérêts et plus values ont été supérieures aux prévisions. Les différentes écarts constatées par rapport au budget prévisionnel sur plusieurs postes ont donc aboutit à un très léger excédent d'exploitation, tout a fait compatible avec une saine gestion.

Le Compte d'exploitation montre donc clairement que la Confédération a équilibré son fonctionnement.

2ème résolution soumise au vote :

L'Assemblée Générale approuve le Bilan 2005 et donne quitus au trésorier de sa gestion 2005

= Résolution adoptée à l'unanimité.

3. BAREME DE COTISATIONS 2006/2007 ET BUDGET PREVISIONNEL 2006

Le Conseil d'Administration de la Confédération propose le maintien des barèmes de cotisations de référence.

BAREMES

COTISATIONS DE REFERENCE

Les cotisations individuelles ci-dessous, sont celles conseillées par la Confédération Française MICROTEL-MULTIMEDIA pour les adhérents de base des associations qui la compose.

Pour l'exercice 2006/2007 (à partir du 1er septembre 2006) cotisations de référence suivantes :

Cotisation " JEUNE "	(Adhérent jusqu'à 17 ans)	20 €
Cotisation " SPECIALE "	(Adhérent à partir de 18 ans, qui pour des raisons fixées par le club local, bénéficie d'une réduction de cotisation)	40 €
Cotisation " ADULTE "	(Adhérent à partir de 18 ans)	60 €

Elles peuvent être, éventuellement, modulées en fonction de dispositions prises par les associations de base, personnes morales, adhérentes à la Confédération Française MICROTEL-MULTIMEDIA.

REVERSEMENTS OBLIGATOIRES

Pour l'exercice 2006/2007 (à partir du 1er septembre 2006), en application des Statuts et du Règlement Intérieur ; la Confédération doit recevoir de chaque structure, un reversement de cinq pour cent des cotisations de référence des adhérents de base par type d'adhésion :

Cotisation " JEUNE "	(Adhérent jusqu'à 17 ans)	1 €
Cotisation " SPECIALE "	(Adhérent à partir de 18 ans, qui pour des raisons fixées par le club local, bénéficie d'une réduction de cotisation)	2 €
Cotisation " ADULTE "	(Adhérent à partir de 18 ans)	3 €

Des Conventions peuvent être passées entre la Confédération et des Fédérations pour aménager les modalités de reversement.

BUDGET PREVISIONNEL 2006

DEPENSES		
602	ASSURANCES	1 050 €
605	EAU & ASSAINISSEMENT	30 €
606	ELECTRICITE	170 €
607	MATERIEL & LOGICIEL	
616	FOURNITURES	50 €
618	POSTE & TELECOMMUNICATIONS	700 €
625	TRANSPORTS & DEPLACEMENTS	
628	SUBVENTIONS	1 000 €
	TOTAL	3 000 €
RECETTES		
750	COTISATIONS – ADHESIONS	2 700 €
760	INTERETS FINANCIERS	300 €
	TOTAL	3 000 €

D'éventuelles subventions pourraient être sollicitées par la production d'un document qui mettrait en évidence l'ensemble des flux gérés à tous les niveaux de la confédération, à travers son propre budget, mais surtout à travers les budgets des fédérations et de tous les clubs.

Seule cette dimension est capable d'entraîner des contributions significatives de la part de collectivités nationales. Pour arriver à ce but il est toujours aussi indispensable de pouvoir procéder à la consolidation des données de chaque structure pour permettre la constitution d'un dossier national de référence susceptible de donner une image de l'importance réelle de l'ensemble formé par toutes les structures et ouvrant la possibilité de rechercher des partenariats et des financements nouveaux.

Ceci passe par quelques moyens simples et peu coûteux à mettre en œuvre par chaque structure à qui il est demandé de fournir deux éléments de base indispensables :

Un compte rendu annuel d'activité (le "rapport moral" habituel) illustré d'exemples. Un compte rendu financier (le "bilan" et le "compte d'exploitation" annuels) incluant éventuellement la valorisation des mises à dispositions de personnels, locaux et matériels, pour les structures qui en bénéficient. Si ces éléments lui parviennent de façon majoritaire, la Confédération se chargera de la "consolidation" des données fournies et de la production du Bilan et du compte d'exploitation.

Le Budget Prévisionnel présenté tient compte des données au moment de la convocation de l'Assemblée Générale, il permettra une aide aux Fédérations et Clubs avec en particulier la dotation éventuelle de prix du concours du meilleur club et du challenge, l'organisation des Assemblées Générales, la gestion des adhésions et la communication et la couverture assurance responsabilité civile des adhérents.

L'Assemblée Générale autorise le reversement partiel des cotisations confédérales sous la forme de dons en matériel ou sous la forme de lots pour les rencontres nationales (challenge ou concours).

3ème résolution soumise au vote :

L'Assemblée Générale approuve le barème de Cotisations 2006/2007 et le Budget Prévisionnel 2006

= Résolution adoptée à l'unanimité.

4. ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Liste des candidats au Conseil d'Administration

Marcel AMOUROUX	Président de la Fédération Aquitaine
Denis BERTHOZ	Animateur de Microtel Gagny
Michel CANAUX	Président de la Fédération Midi-Pyrénées
Yves CARTERON	Président de la Fédération Charente Poitou
Jean-Jacques CHABERT	Président de Microtel Angoulême
Alain CHAUDAUD	Président d'Ademir Microtel Villefagnan
Claude CORBE	Animateur de Microtel Gagny
Saïd FERHAT	Administrateur Amiposte et France Télécom
Jacques GOLDSCHNEIDER	Président de la Fédération Ile de France
François LECLUSE	Président de Microtel Marne la Vallée
Pierre PUHARRE	Secrétaire de la Fédération Ile de France
Serge RENAUX	Président de Microtel Poussay
Gérald RODARO	Président de Microtel Saran
Catherine SAINTON	Trésorière de Microtel Saran
Jean SAQUET	Président de la Fédération Normandie
Jean-François SBARDELLA	Président de Microtel Montélier
Roger SCHOTT	Président de la Fédération Lotharingie

4ème résolution soumise au vote : L'Assemblée Générale approuve la liste de candidats présentée
= Résolution adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale est suspendue quelques instants pour permettre au Conseil d'Administration de se réunir.

L'Assemblée Générale reprend ses travaux et le Président l'informe de la composition du nouveau Bureau du Conseil d'Administration qui vient d'être élu :

Jean-Jacques CHABERT	Président
Roger SCHOTT	Vice-Président
Jacques GOLDSCHNEIDER	Vice-Président
Saïd FERHAT	Vice-Président
Yves CARTERON	Secrétaire
Catherine SAINTON	Secrétaire Adjointe
Alain CHAUVAUD	Trésorier
Marcel AMOUROUX	Trésorier Adjoint
Jean SAQUET	Directeur Technique
Michel CANAUX	Directeur Technique Adjoint
François LECLUSE	Directeur Technique Adjoint

5. LABEL FISCAL « ASSOCIATION D'INTERET GENERAL » :

La législation française ayant évolué notamment en matière fiscale depuis la mise en place des Statuts de la Confédération, le Conseil d'Administration de la Confédération propose à l'Assemblée Générale de l'autoriser à étudier les avantages que pourraient apporter l'attribution d'un label d'intérêt général à la confédération et/ou aux fédérations et associations qui la compose et d'effectuer éventuellement les démarches nécessaires à l'attribution de ce label.

5ème résolution soumise au vote : L'Assemblée Générale mandate le Conseil d'administration pour étudier un dossier type à présenter aux services fiscaux afin d'obtenir le label « association d'intérêt général » = Résolution adoptée à l'unanimité.

6. PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS D'UTILISATEURS DE LOGICIELS LIBRES :

le Conseil d'Administration de la Confédération constatant l'existence d'association déclarées d'utilisateurs de logiciels libres, propose à l'Assemblée Générale de l'autoriser à établir des contacts et /ou accueillir des associations déclarées préconisant l'utilisation des logiciels libres.

6ème résolution soumise au vote : L'Assemblée Générale mandate le Conseil d'administration pour établir des contacts et /ou accueillir des associations déclarées préconisant l'utilisation des logiciels libres = Résolution adoptée à l'unanimité.

7. GROUPES D'UTILISATEURS :

le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale qu'elle autorise l'inscription de la Confédération dans les groupes utilisateurs Microsoft et a toute autre communauté de même type, les clubs ou fédérations régionales pouvant librement effectuer cette démarche à leurs niveaux.

7ème résolution soumise au vote : L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration a inscrire la Confédération dans les groupes utilisateurs Microsoft et à toute autre communauté de même type = Résolution adoptée par 2291 voix pour, 16 abstentions et 82 voix contre.

Le Président :

Le Secrétaire :

Jean-Jacques CHABERT

Yves CARTERON